

Réponse du Conseil administratif du 13 février 2025 à la question écrite du 12 février 2024 de Mmes et MM. Anne Carron, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Aurélien Borgeaud, Oana Cotoi, Alain de Kalbermatten et Luc Zimmermann: «Quel avenir pour le Théâtre du Léman?»

TEXTE DE LA QUESTION

Une réfection complète du bâtiment par le groupe anglais Victory, nouveau propriétaire et bénéficiaire d'un droit de superficie accordé par la Ville de Genève, nécessitera la fermeture de l'hôtel et des activités déployées dans ce bâtiment navire.

La Ville est directement concernée par la présence de la salle de spectacle de 1300 places. Le propriétaire a l'obligation contractuelle de la maintenir et de l'exploiter dans le sens que nous connaissons depuis de nombreuses années. C'est dire qu'une réfection qui entraînerait sa fermeture provisoire doit être traitée en tenant compte des objectifs culturels, sociaux et économiques initialement fixés par la municipalité au service de ses habitants. Dans ce cadre, nous ne pouvons imaginer que des dates soient arrêtées sans concertation ni prise en considération du bon déroulement des dernières saisons du Théâtre du Léman.

Nous sommes donc sur un terrain municipal, mis en droit de superficie pour nonante-neuf ans, qui avait été accordé en 1972, il y a cinquante-deux ans. Il reste donc quarante-sept ans. A ce sujet, il semble légitime que le Conseil municipal soit tenu au courant de modifications éventuelles pouvant être apportées à ce contrat.

Après la faillite de la société de Nassim Gaon (Noga Hilton), les nouveaux propriétaires saoudiens ont choisi de confier la gérance au groupe hôtelier Kempinski et dès janvier 2020 à Fairmont Hotels & Resorts. En 2023 est devenu public le rachat discret en 2022 de l'ensemble par le Group Victory, la famille saoudienne restant minoritaire au capital comme actionnaire passif.

Ce n'est pas l'Arena avec des spectacles réunissant des milliers de personnes, mais le Théâtre du Léman qui est la salle de théâtre polyvalente la plus courue de Genève, avec 140 000 spectateurs par an, ayant des goûts culturels très diversifiés compte tenu du caractère éclectique des événements qui s'y déroulent (pièces de théâtre, comédies musicales, ballets, cirques, humoristes, stars de la chanson, spectacles divers). Dans cette salle de 1300 places, 135 à 145 événements sont organisés par an, qui génèrent 10 millions de francs de billetterie.

Sept collaborateurs fixes et une vingtaine d'auxiliaires sont employées et employés de la salle. De nombreuses entreprises locales interviennent pour des

prestations de maintenance et des réalisations temporaires. Les restaurateurs voisins apprécient aussi la fréquentation suscitée les soirs de spectacle.

Ma question est la suivante: le Conseil administratif voudra bien nous informer rapidement de l'état d'avancement des négociations, dans lesquelles M. le maire Alfonso Gomez est fortement engagé, et nous rassurer pour qu'au moins la prochaine saison 2024-2025 ne soit pas compromise. Ces programmes ne s'improvisent pas. Ils se préparent maintenant. Nous devons sortir de l'incertitude afin de ne pas compromettre cette partie de la vie culturelle genevoise, de rassurer le personnel et de trouver ensuite un autre lieu pendant la durée des travaux.

Sur ce dernier point, la mise à disposition momentanée de l'ancienne Comédie doit absolument être approfondie, car c'est une des seules réelles opportunités.

Nous espérons que le Conseil administratif pourra nous rassurer quant à la volonté du nouveau propriétaire de prendre en compte les attentes de la population genevoise concernant au moins la prochaine saison 2024-2025 et nous orienter vers une solution de remplacement durant les travaux.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Des travaux complets sur l'ensemble du bâtiment Fairmont Hotels & Resorts ont été planifiés par le groupe Victory, nouveau propriétaire du bâtiment. La réfection de l'ensemble du bâtiment nécessitera, selon le projet du groupe Victory, la fermeture de l'hôtel, mais également du Théâtre du Léman durant les travaux, lesquels sont prévus sur une période de trois ou quatre ans. Le Conseil municipal, par l'intermédiaire de cette question écrite, sollicite le Conseil administratif afin de trouver une solution en lien avec la fermeture du théâtre prévue fin novembre 2024, afin d'assurer le bon déroulement de la saison 2025.

Conscients de la problématique, au début de l'année 2024, les services de la Ville ont rencontré à la fois la direction du Théâtre du Léman et les représentants de la société L2B Productions, un des promoteurs et producteurs de spectacles participant à la saison du théâtre. A la suite de ces discussions, la Ville a appris qu'une ouverture jusqu'à fin juin 2025 du théâtre n'a pas été entendue par le groupe Victory, pour des raisons techniques selon ce dernier. La direction du Théâtre du Léman n'a donc pu s'engager à accueillir des spectacles au-delà de la fin de l'année 2024.

Dans ce contexte, le Service culturel (SEC) de la Ville a été sollicité par le Théâtre du Léman afin de trouver en son sein une solution de relocation pour pérenniser son offre culturelle. Or, après analyse des besoins, il a été identifié que les scènes culturelles gérées par le SEC ne répondaient pas aux besoins en termes

de jauges et de grandeur de plateau. Par ailleurs, elles sont également occupées tout au long de l'année.

Concernant la solution évoquée dans la question écrite de l'ancienne Comédie, elle a également été analysée par le SEC. Or, les installations scéniques étaient obsolètes et dangereuses. Depuis que la Comédie a quitté les lieux, en 2021, ces installations ont été démontées et évacuées par la Direction du patrimoine bâti pour éviter tout risque d'accident. Il n'est pas envisageable de remettre en place de nouvelles installations scéniques, fort coûteuses, dans un bâtiment qui n'est plus destiné à la mission de théâtre.

En effet, lorsque votre Conseil a voté le crédit de construction pour la nouvelle Comédie, un accord est intervenu sur le plan politique, concerté avec les milieux du théâtre, pour considérer que le bâtiment de l'ancienne Comédie ne serait plus affecté au théâtre. Il ne s'agissait alors pas de construire un théâtre de plus, mais bien de doter la Comédie d'un bâtiment lui permettant de remplir pleinement sa mission.

Suite à cet accord, comme vous en avez été informés, le Conseil administratif a décidé de réaffecter l'ancienne Comédie à une autre destination. C'est pourquoi un appel d'offres public a été publié le 14 décembre 2024 pour sélectionner un projet de réaffectation pérenne. En juin dernier, le jury externe de sélection a recommandé le projet de la Maison de la marionnette porté par la fondation du Théâtre de marionnettes de Genève (TMG). Celle-ci déménagera son offre actuelle dans le bâtiment de l'ancienne Comédie et proposera, notamment, un Musée de la marionnette, différents ateliers socioculturels et intergénérationnels, ainsi qu'un volet de formation professionnelle.

En attendant les prochains travaux qui préfigureront ce déménagement, le bâtiment est actuellement utilisé par de nombreuses troupes de théâtre et de danse et des ensembles musicaux pour des répétitions, cela depuis 2021. Cette occupation, sans public, correspond à un vrai besoin et est destinée à perdurer jusqu'à l'exploitation nouvelle qui sera précédée d'une opération de rénovation du bâtiment pour la mise aux normes (sécurité, énergie, accessibilité universelle) et pour assurer le nouveau projet d'exploitation.

A ce jour, il n'existe donc aucune solution de relocation au sein des ressources de la Ville de Genève. Le SEC a orienté le Théâtre du Léman vers d'autres partenaires dans le Canton (tels que le Bâtiment des Forces-Motrices et les salles communales hors Ville de Genève, par exemple) dans le but de pérenniser l'offre culturelle du Théâtre soit dans un lieu, soit par l'installation d'une structure provisoire.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan